

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

cf
communiqué à
M. von Moos.

*Entretien avec M. KORILOUKINE, Ambassadeur de l'URSS,
le mardi 9 février 1960, à 11 heures 30*

L'Ambassadeur m'a demandé cet entretien, qui a duré plus d'une heure. Il est accompagné d'un interprète et me déclare d'emblée qu'il a le regret de devoir me faire une communication désagréable de la part de son Gouvernement. Il lit ensuite un papier rédigé en russe que l'interprète traduit en français. Ci-joint le texte russe, que j'ai prié M. Korioukine de me remettre.

Le Gouvernement soviétique s'élève contre la propagande qui est faite dans notre pays contre l'URSS et les pays communistes, et cela avec le concours des autorités. Il parle d'abord de l'"Institut oriental" qui a son siège à Berne et qui a organisé des expositions dans plusieurs villes, surtout de la Suisse allemande, sur "Berlin, pierre de touche du monde libre". Sur une question de ma part, il précise que ces expositions ont lieu notamment dans des devantures de magasins, où l'on expose des ouvrages anticomunistes écrits souvent par des traitres, ainsi que des photographies reproduisant des fils barbelés, etc. Cet Institut est financé par les autorités de plusieurs cantons, ainsi Berne, Fribourg et Bâle. Ces expositions ont lieu "sous le drapeau de ces cantons."

Je réponds à M. Korioukine qu'il fait sans doute une confusion. Une fondation s'est créée à Berne pour le rachat d'une bibliothèque très complète contenant des ouvrages sur le communisme et les pays à régime communiste. Il est possible que cette fondation reçoive un appui financier de certains cantons, en particulier de cantons universitaires, comme les trois cantons qu'il m'a cités. Cette

*Copie à P. rendu par D. Kohli
(son ex. est au dossier rd. avec l'URSS)*

bibliothèque est un instrument d'information et de travail. Quant à l'Institut auquel M. Korioukine fait allusion et qui organiserait ces expositions, il s'agit d'une entreprise privée qui déploie son activité indépendamment de toute intervention des autorités fédérales ou cantonales.

La seconde question soulevée par M. Korioukine est celle de l'interdiction de projeter des films provenant de pays communistes dans les cinémas suisses. Cette interdiction émane de la Chambre suisse du cinéma, c'est-à-dire d'une organisation placée sous l'autorité du Département de l'Intérieur. Comme pour l'activité de l'"Institut oriental", il y a là une attitude d'hostilité à l'égard de l'URSS et des pays communistes incompréhensible dans une période comme l'actuelle où l'on cherche à créer une détente dans le monde.

Je réponds à M. Korioukine qu'il doit faire une confusion. Ce n'est pas la Chambre suisse du cinéma, mais le "Schweizerische Lichtspieltheater-Verband", association qui groupe les cinémas de la Suisse alémanique et de la Suisse italienne, qui a recommandé à ses membres de ne pas projeter de films communistes. La décision prise par cette association n'est pas obligatoire pour ses membres. Plusieurs films tournés dans des pays communistes ont été projetés en Suisse alémanique et au Tessin. Je signale le film polonais "Kanal" projeté à Zurich et à Lugano, ainsi que le film sauf erreur aussi polonais "Cendre et Diamants" projeté pendant plusieurs semaines à Zurich, qui a eu un grand succès et sur lequel la Nouvelle Gazette de Zurich a publié un compte rendu très favorable. Je rappelle que le film soviétique "Quand passent les cigognes" a été projeté dans plusieurs salles de cinéma en Suisse.

M. Korioukine précise qu'il a reçu des plaintes de différents cinémas qui voudraient projeter des films soviétiques, mais

qui en sont empêchés par l'association dont ils dépendent, ^{et} qui a proféré des menaces à leur égard s'ils ne respectaient pas cette interdiction.

J'ai encore précisé que le "Schweizerische Lichtspieltheater-Verband" est une association de caractère purement privé et que les autorités n'ont aucune responsabilité dans les décisions qu'elle peut prendre.

Là-dessus s'engage une longue discussion. Je relève qu'en Suisse, nous vivons sous un régime de liberté et que les autorités ne peuvent pas intervenir pour s'opposer à des activités qu'elles n'approuvent pas nécessairement toujours. Ainsi les autorités fédérales ne sont pas opposées à des échanges culturels, comme le prouve la visite faite il y a quelques mois par trois physiciens atomistes suisses en URSS. En revanche, dans l'opinion publique suisse, depuis les événements de Hongrie de l'automne 1956, l'hostilité à l'égard du communisme a subsisté, et cela en particulier dans la jeunesse. Je dois m'élever énergiquement contre le reproche fait aux autorités, soit de donner leur concours à ces manifestations anticomunistes, soit de les inspirer. Le régime de liberté sous lequel nous vivons profite également au parti communiste suisse, qui a les mêmes droits que les autres partis. Il y a une différence fondamentale entre le régime suisse et celui en vigueur en URSS.

M. Korioukine persiste à penser que le Conseil fédéral aurait le pouvoir d'interdire, soit aux autorités cantonales, soit aux organisations privées toutes ces manifestations hostiles à l'URSS et au communisme. L'URSS a aussi un régime fédéraliste. Le Gouvernement de Moscou n'admettrait pas une activité hostile à des pays étrangers

4.

dans les Etats membres de l'Union.

M. Korioukine a fait allusion à la fin de l'entretien, à titre personnel et non officiellement, précise-t-il, à un incident auquel il a assisté à Davos dimanche dernier, à l'occasion d'un concours de patinage. Les autorités de Davos, sur l'intervention des autorités cantonales, auraient interdit que la cérémonie de distribution des prix ait lieu dans les conditions habituelles, et cela parce qu'un des premiers prix avait été obtenu par un représentant de l'Allemagne de l'Est. Cela a provoqué de vives réactions dans le public international qui se trouvait à Davos. L'attitude des autorités de cette station a été très critiquée comme contraire aux usages internationaux.

h. f.

Annexe.

à P. Il y aurait lieu de tirer au clair les questions soulevées par M. Korioukine, en particulier celle d'un subventionnement éventuel de l'"Institut oriental" par les cantons.

h. f.